Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le



ID: 031-213104102-20230707-D202325-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE HAUTE- GARONNE Commune de PECHBONNIEU



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 07 du mois de juillet à 18h45, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

Étaient présents: MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, LANDES, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAVY, DAUMAIN, LAFFONT, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.

**Procuration(s)**: MMES BARON-GARBETT (pouvoir MME BINOTTO), MITSCHLER (pouvoir M SEMPERBONI), MONNIER-ESTEVE (pouvoir M CAZADE) et MM DE BERNARD (pouvoir M BONNAND) et LAO (pouvoir MME GEIL GOMEZ).

Absent(s) excusé(s): MME FONTES

Monsieur Jean Marc TEODORI a été nommé secrétaire.

	NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice : 27		
Présents : 21		
Votants : 26		
Pouvoirs: 5		
Excusés: 0		
Quorum: 14		

Date de convocation : 30/06/2023
Date d'affichage : 30/06/2023

## DÉLIBÉRATION N° D-2023/25

Objet : Subvention à l'association des Amis de la Gendarmerie

Madame le Maire propose au Conseil municipal que soit attribué une subvention de 150 € à l'association des Amis de la Gendarmerie.

Cette association, créée en 1932, a pour objet de faire connaître et soutenir la Gendarmerie nationale et son comité local est domicilié à Aucamville.

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le



ID: 031-213104102-20230707-D202325-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et selon la répartition ci-dessous :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, LANDES, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAVY, DAUMAIN, LAFFONT, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.
CONTRE	WWW.
ABSTENTION	W110
NE PARTICIPE PAS	

• Approuve l'attribution d'une subvention de 150 € à l'association des Amis de la Gendarmerie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Sabine GEN GOMEZ